

Écrit par Bernard Comoli



Appui aux indiens Yanomami d'Amazonie

Quelques brèves concernant l'Amazonie et les Indigènes du Brésil

AYA Info - No 52 - Genève, le 16 août 2010

"AYA Info" peut être consulté sur les sites Internet :
<http://www.terrabrasilis.ch> et <http://www.humanitaire.ws>

Violence contre les peuples indigènes en 2009

Soixante assassinats, seize tentatives d'assassinats, dix-neuf suicides, dix conflits relatifs aux droits territoriaux : ces quelques chiffres sont tirés du rapport "*Violence contre les peuples indigènes au Brésil – 2009*". Ce document a été diffusé le 9 juillet, à Brasilia, par le Conseil Indigéniste Missionnaire – [Cimi](#), l'organe de la Conférence Nationale des Evêques du Brésil (CNBB) pour les peuples indigènes. Ces cas de violence sont classés dans une vingtaine de thèmes regroupés dans quatre chapitres. En 2009, il y a eu 87 cas de violences contre le patrimoine (94 en 2008). Il a été relevé 161 cas de violences contre les personnes (165 en 2008). Il a été dénombré 133 cas de violence par omission des pouvoirs publics (206 en 2008). Treize pages du rapport traitent des violences contre les peuples isolés ou de peu de contact. Quatre articles complètent ce rapport. Ils sont consacrés au "*Racisme institutionnel au Mato Grosso do Sul*", à la "*Violence des grands projets*", à la "*Criminalisation des peuples indigènes*" et aux "*Répercussions de la réalité agressive contre les peuples indigènes dans le pouvoir judiciaire*". Pour le vice-président du CIMI, Roberto Liebgott, le rapport montre que "*l'omission est une option politique du gouvernement fédéral à l'égard des peuples indigènes*".

Voir AYA Info Nos [28](#), [35](#) et [39](#)

Pour accéder au rapport (en portugais) :

<http://www.cimi.org.br/?system=news&action=read&id=4794>

Victoire d'étape : Le Sénat approuve la création d'un Secrétariat spécial de santé indigène

C'est par une danse rituelle que les indiens, présents au Sénat le 3 août dernier, ont manifesté leur joie après l'approbation de la création d'un Secrétariat Spécial de Santé indigène (SESAI). Cet organe sera rattaché directement au Ministère de la santé. Il disposera d'un budget propre. Le 6 juillet, la Chambre des députés avait déjà approuvé ce texte attendu depuis plus de deux ans par les organisations indigènes. Un décret présidentiel doit définir la structure de ce nouveau Secrétariat et en nommer les principaux responsables. Doit être également réglé le transfert du service de santé indigène, encore assuré par la Fondation Nationale de la Santé ([Funasa](#)), au nouveau Secrétariat. L'espoir des indiens est d'avoir un Service de santé qui réponde véritablement aux attentes des peuples indigènes et que la gestion chaotique de la FUNASA appartienne au passé. Valdenir França, membre de la Coordination des Organisations Indigènes de l'Amazonie Brésilienne (COIAB), et du Conseil National de Santé souligne que "*... la situation est difficile, mais avec cette victoire on espère avoir un bon résultat. Nous savons que ce n'est pas facile, mais nous avons l'appui de tout le mouvement indigène et des dirigeants pour aider cette bataille du nouveau secrétariat*". Dionito de Souza, le président du Conseil Indigène de Roraima (CIR) est également favorable à ce changement, mais, dit-il : "*Je vais attendre que le Secrétariat soit implanté pour pouvoir dire s'il est bon ou mauvais... Nous ne voulons pas que le service de santé soit seulement un changement de nom, il faut un véritable changement*". Le Congrès a ainsi accepté la "Mesure Provisoire" No 483, signée par le Président Lula le 24 mars 2010.

Voir AYA Info Nos [16](#), [18](#), [19](#), [23](#), [25](#), [27](#), [30](#), [31](#), [40](#) et [49](#).

Pour en savoir plus (en portugais) :

<http://www.senado.gov.br/noticias/verNoticia.aspx?codNoticia=103701>,
<http://www.senado.gov.br/noticias/verNoticia.aspx?codNoticia=103702>,
<http://blogapib.blogspot.com/2010/08/senado-aprova-criacao-da-secretaria.html> et
http://www.folhabv.com.br/Noticia_Impressa.php?id=91961

Une Commission parlementaire adopte un projet de loi réduisant la protection de la forêt.

C'est par 13 voix contre 5, qu'une Commission spéciale de la Chambre des députés a approuvé, le 6 juillet dernier, un projet de loi destiné à remplacer le Code forestier en vigueur depuis 1965. Cette Commission, créée en octobre 2009, est majoritairement composée de représentants de la "Bancada ruralista", un groupe parlementaire qui défend les intérêts de l'agrobusiness. Le projet réduit les "Aires de préservation permanentes" (APP), notamment la largeur de la forêt protégeant les rives d'un cours d'eau. L'obligation faite aux propriétaires de récupérer, ou de compenser, la "Réserve légale" de forêt qu'ils n'ont pas maintenue sur leurs terres est allégée. Il donne également, aux États de l'Union, un délai de cinq ans à partir de la publication de la nouvelle loi, pour adopter un "Programme de régularisation". Celui-ci permettra aux propriétaires coupables de déforestation illégale de régulariser leur situation, et d'être dispensés du paiement des amendes dont ils sont redevables. Le projet de loi ne devrait pas être voté par la Chambre des députés avant les élections d'octobre prochain. Le rapport, signé par le député Aldo Rebelo, qui traite de ce projet de loi, a suscité des

réactions d'entités diverses. Le 28 juin, le Ministère Public Fédéral a publié une note technique dans laquelle il affirme que les modifications proposées diminuent drastiquement le modèle de protection environnementale... *"contrariant les obligations constitutionnelles imposées aux pouvoirs publics"*. Le 2 juillet, plus de 80 associations sociales et écologistes, ainsi qu'une vingtaine de personnalités ont signé un manifeste rejetant les propositions du député. Le 25 juin, la Société Brésilienne pour le Progrès de la Science (SBPC) et l'Académie Brésilienne des Sciences (ABC) ont envoyé une lettre au rapporteur du projet dans laquelle elles soulignent, notamment, que *"Malheureusement la reformulation de ce Code n'a pas été faite sous l'égide d'une solide base scientifique..."*. Selon différentes sources, le Ministère de l'environnement pourrait présenter un texte assurant une meilleure protection de la forêt. Le Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement se déclare favorable au texte voté par la Commission.

Pour en savoir plus (en portugais) :
 Le code forestier de 1965 :
http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/Leis/L4771compilado.htm
 Les rapports de A. Rebelo :
http://www.camara.gov.br/sileg/Prop_Detalhe.asp?id=480245 > PRL-1 PL187699 et
http://www.camara.gov.br/sileg/Prop_Detalhe.asp?id=483155 > CVO-1 PL187699
 La note du Ministère Public Fédéral :
<http://www.amazonia.org.br/noticias/noticia.cfm?id=359168>
 L'avis de scientifiques :
<http://www.agencia.fapesp.br/materia/12572/especiais/impactos-do-codigo-florestal-sao-analisados.htm>
 Le manifeste des organisations sociales : <http://www.mst.org.br/manifesto-rejeita-mudancas-propostas-por-aldo-rebelo-no-codigo-florestal> et le site SOS Floresta :
<http://www.sosflorestas.com.br/>
 Les informations de l'Instituto Socioambiental - ISA :
<http://www.socioambiental.org/nsa/detalhe?id=3125>
<http://www.socioambiental.org/nsa/detalhe?id=3123> et

Des Catalans solidaires des Yanomami : La SECOYA reçoit un prix

Le 5 mai dernier, Antonio Risquez, le président du Conseil Régional du Vallès Oriental (Catalogne/Espagne), a remis le prix de "Coopération internationale pour le développement humain - 2010" à Pere (Pedro) Albajar, médecin, spécialiste au niveau international de la Maladie de Chagas*. Sa candidature avait été présentée par une ONG catalane qui travaille au Brésil : "Caldes Solidària" et la Mairie de Caldes de Montbui. La cérémonie a eu lieu au théâtre municipal "El Patronat" de La Garriga, une commune de la même Région. Pedro a annoncé que le prix, d'une valeur de 11'000 euros, était destiné à soutenir l'association SECOYA - Service et Coopération avec le Peuple Yanomami. AYA info félicite Pere Albajar pour cette distinction et se réjouit du geste de solidarité de cette entité catalane.

*Voir [AYA Info No 49](#)

Pour en savoir plus (en portugais) : <http://www.secoya.org.br> > Secoya ganha prêmio Internacional et, en catalan : http://www.ccvoriental.es/win_mostrar_contenido.php?id_publicacion=609

Silvio Cavuscens s'exprime sur la situation des peuples indigènes du Brésil

Le journaliste tessinois Sergio Tenzi a récemment mis en ligne sur YouTube, six séquences de six à dix minutes chacune, d'une interview de l'indigéniste et sociologue Silvio Cavuscens. L'enregistrement a été réalisé à Manaus en novembre 2009. Silvio a plus d'une trentaine d'années d'expérience et de solidarité avec les peuples indigènes de l'Amazonie brésilienne. Après avoir été conseiller de la Coordination des Organisations Indigènes de l'Amazonie Brésilienne - COIAB, il est maintenant coordinateur de l'association "Service et Coopération avec le peuple Yanomami – SECOYA, qui apporte un appui aux Yanomami de l'État d'Amazonas. Il évoque son parcours, mais surtout les principaux problèmes auxquels sont confrontés les peuples et organisations indigènes de ce pays. Attention, malgré un titre et une brève présentation en italien, l'interview est en français. AYA apporte son appui à la SECOYA. Les personnes qui souhaitent soutenir l'action de Silvio peuvent verser une contribution au CCP 17-55066-2 ou prendre contact avec le président de AYA, Jacques Rémund, à l'adresse indiquée ci-dessus soit par téléphone ++ 41 (0)22 793 99 36 ou par mail : < jackytax@gmail.com>.

Pour consulter la première interview : <http://www.youtube.com/watch?v=ux0movf6TXU>

Bernard Comoli